



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

REUNION du 25 septembre 2024

PV N.2

PRESIDENT : M Bernard COUDERT

PRESENTS : MME DELEBECQUE Christine - MM. DESPLAT Olivier (CTD) – ROUX Nicolas – THARAUD Gérard – BOUCLET Georges

Les décisions prises lors de cette réunion sont susceptibles d'appel devant la commission d'appel du District dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification en application de l'article 30 des règlements généraux de la L.F.N.A et 188 à 190 des règlements généraux de la FFF. Ce délai est réduit à 2 jours pour les matches de Coupe et Challenge ainsi que lors des dernières journées de championnat (Art 30 des règlements de la L.F.N.A) toujours selon les dispositions des articles 188 et 190 des règlements généraux de la FFF.

CATEGORIE U13

RAPPEL AUX CLUBS :

Les rencontres U13 se déroulent le samedi à 14h, le samedi matin est réservé aux rencontres U11.

*La commission Foot Animation rappelle à tous les clubs que les défis techniques sont à réaliser **OBLIGATOIREMENT***

FEUILLE ANNEXE JONGLERIE

Le défi jonglerie est à réaliser obligatoirement avant chaque match de championnat. Le club recevant doit transmettre au district la feuille annexe dans les 72h



POLE COMPETITIONS PROCES – VERBAL COMMISSION FOOTBALL ANIMATION

Amendes :

- Amende de 65 euros au club de FCCL pour le forfait général de son équipe U13 en D3.
- Amende de 35 euros au club de l'U S La Bastide pour son deuxième forfait le 21/09/24.
- Amende de 35 euros pour le club du Vigenal F C Limoges pour son deuxième forfait le 21/09/24.
- Amende de 35 euros pour le club de l'U S Feuillardiers pour son deuxième forfait le 21/09/24.

La Commission Foot Animation a bien enregistré l'Entente U13 FC 2 Vallées/FCCL.

CATEGORIE U11

Rectificatif :

En D3 Poule A pour le plateau 2 du 28/09/24, le club recevant est VAL DE VIENNE à la place de FCCO2.

Amende :

Amende de 45 euros pour le club de Limoges Landouge pour le forfait général de son équipe U11 D2.

Rappel :

1/ Défi obligatoire avant les rencontres

2/ Les clubs qui ont la possibilité de créneaux dans des gymnases, sur les 5 journées programmées par le District sont invités à se manifester auprès de la commission FOOT ANIMATION.

RAPPEL REGLEMENTAIRE CHALLENGE :

Selon l'article 10 paragraphe 3 du règlement des challenges : 1 seule équipe par club est autorisée à participer aux finales LACORRE et VILLEDIEU

CATEGORIE U9/U7

Les Comptes Rendus de Plateau et la feuille de licences sont à retourner au District sous 48H, au plus tard le mercredi suivant le plateau, 12H.

Bonne rentrée à tous les clubs et bonne saison à tous les enfants.

**Pour la Commission Foot Animation,
Christine DELEBECQUE**

**Le Président de la Commission,
Bernard COUDERT**